La CNOPS acceptera les dossiers "tiers payant" à partir du 2 juin 2016

Abderrahim DERRAJI - 2016-06-02 16:03:25 - Vu sur pharmacie.ma

Ne pouvant plus s'approvisionner auprès des laboratoires qui ont commencé à appliquer le circuit légal d'approvisionnement tel que décrit par la loi 17-04, la CNOPS et dans un souci de ne pas priver les patients souffrants d'ALD des 86 médicaments prévus par la convention du tiers payant, a décidé d'accepter les dossiers tiers payant dès le 3 juin.

Mais pour que les malades puissent profiter du tiers payants, les pharmaciens doivent accomplir les démarches nécessaires auprès de la CNOPS. D'après une déclaration de M. Aziz KHORSI, Chef de Division de la Communication à la CNOPS à Pharmacie.ma,le nombre des pharmaciens ayant accompli ces démarches reste pour le moment très faible.